AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0347
FR0000120404-FS0112

1er février 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er février 2016, la société Rubyrock Capital Co., Limited[1] (RM 3203,32/F, Shun Tak CTR West Tower 200, Connaught RD Central, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société ACCOR et détenir 14 202 468 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et 5,27% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

[1] Contrôlée par la société JinJiang International Holdings Co., Limited (23/F, 100 East Yan An Road, Shanghai, Chine).
[2] Sur la base d'un capital composé de 235 352 425 actions représentant 269 612 062 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.